

Berne et Hauteville, 25.8.1990

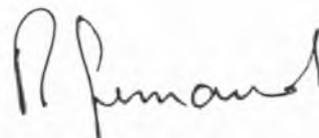
Madame, Monsieur,  
Chère consoeur, cher confrère,

Faut-il encore renchérir, en ouvrant la porte à des dispositions tatillonnes, le prix de l'énergie ? Est-il souhaitable, à l'heure des négociations européennes, de donner le feu vert à un article constitutionnel sur l'énergie générateur d'une politique du cavalier seul ? Les articles du conseiller national Gilbert Coutau et de Philippe Boillod répondent à ces questions.

Cet envoi comprend également un argumentaire développant les nombreuses raisons de refuser un projet dont il faut convenir qu'il n'a décidément enthousiasmé personne.

J'espère vivement que ces documents vous seront utiles et je vous présente, Madame, Monsieur, chère consoeur, cher confrère, mes cordiales salutations.

Raymond Gremaud



Annexe: deux articles  
un argumentaire

## UN OBSTACLE A L'INTEGRATION EUROPEENNE

Notre pays négocie actuellement, avec ses partenaires de l'AELE, un accord avec la CEE devant déboucher sur la création d'un Espace Economique Européen.

Cet Espace Economique Européen constitue un défi pour notre pays et son économie. Qui dit économie dit aussi énergie et, dans le domaine de l'énergie, la Suisse devra également être au niveau européen.

Or, on doit constater que l'article constitutionnel sur l'énergie qui nous sera soumis en votation populaire le 23 septembre prochain compliquerait singulièrement la tâche de notre pays et de notre économie dans cette Europe fondée sur le libéralisme économique et les échanges. En effet, cet article est très dirigiste et permettrait à l'administration fédérale de proposer toute une série de prescriptions et d'interdictions, un peu comme si nous étions complètement coupés du continent. Résultat: un très lourd handicap pour l'économie, une économie qui ne pourrait plus s'affirmer pleinement dans une concurrence internationale toujours plus forte et animée.

Notre pays tire ses richesses de l'exportation. Toucher à son commerce extérieur équivaut donc à pénaliser lourdement non seulement l'économie mais aussi les salariés suisses.

L'article constitutionnel sur l'énergie prévoit que la Confédération peut édicter des règles sur la consommation d'énergie des installations, véhicules et appareils. Cette disposition est en contradiction flagrante avec nos impératifs économiques. En effet, elle permettrait l'interdiction de certaines installations industrielles, grandes consommatrices d'énergie, ou l'exclusion du marché indigène des véhicules et appareils taxés par l'administration de trop gourmands en énergie. De telles mesures seraient évidemment incompatibles dans un Espace Economique Européen.

De plus, ces mesures seraient contraires aux traités de libre-échange liant d'ores et déjà la Communauté Economique Européenne et l'AELE. Il faut en effet savoir que nous ne pouvons pas sans autre et sans concertation internationale édicter des normes sur la consommation d'énergie qui conduiraient à empêcher l'accès de produits étrangers au marché intérieur, et cela même si ces prescriptions seraient aussi valables pour les productions indigènes.

Naturellement, nous connaissons d'ores et déjà des normes assez sévères en Suisse. Celles-ci relèvent du domaine de la protection de l'environnement. Cela démontre donc qu'un article sur l'énergie n'est en aucune façon nécessaire si nous considérons les multiples règles et normes en vigueur au chapitre de la protection de l'environnement. D'ailleurs, dans ce domaine, notre pays est en avance par rapport à l'Europe.

En rejetant clairement cet article constitutionnel le 23 novembre prochain, le peuple et les cantons confirmeront qu'ils font confiance aux mécanismes du marché et à une politique normative suisse déjà solidement ancrée dans la Constitution fédérale et la législation.

Philippe Boillod

## NUISIBLE ARTICLE SUR L'ENERGIE

L'article constitutionnel sur l'énergie soumis au peuple et aux cantons ce 23 septembre est ou bien inutile, ou bien nuisible.

Inutile car la Constitution fédérale contient de nombreuses dispositions qui permettent d'ores et déjà aux autorités de mener une politique énergétique cohérente. Preuves en sont l'arrêté fédéral sur les économies d'énergie que le Parlement va incessamment approuver, ainsi que les mesures depuis longtemps en vigueur sur la production et le transport d'énergie électrique d'origine hydraulique ou nucléaire, ainsi que sur la recherche et la protection de l'environnement en liaison avec l'énergie.

Quant aux cantons, ils ont aussi édicté des lois sur l'énergie conformes à l'intérêt général et aux particularités topographiques, climatiques, démographiques, urbanistiques, etc. qui les caractérisent. Pour sa part, l'économie privée, les entreprises, ont réalisé, avec succès, l'intérêt qu'elles avaient à un usage rationnel de l'énergie.

L'article sur l'énergie risque néanmoins se révéler hautement nuisible. D'habiles juristes, encouragés par un éventuel plébiscite de cette proposition devant le peuple, pourraient bien s'ingénier à faire du zèle. Ils pourraient imaginer des dispositions d'application tatillonnes, compliquées, surabondantes et finalement sclérosantes pour l'ensemble de l'économie.

On se plaint à juste titre que la Suisse devient le triste paradis de la réglementation administrative. Alors que nos concurrents cherchent à s'en libérer, nous nous empêtrons dans une complication coûteuse et stérile qui fige l'idée-même d'évolution. La politique énergétique est un domaine rêvé pour ceux qui cèdent à la tentation réglementaire. Un tel interventionnisme centralisé - dont on constate aujourd'hui les ravages en Europe de l'Est - pourrait porter une atteinte lourde de conséquences à la compétitivité des entreprises suisses.

Il faut refuser l'alibi politique offert par l'article constitutionnel que le Parlement nous propose. Il ne relève que d'une facilité de circonstances qui constitue bel et bien une menace réelle d'engluement.

Gilbert Coutau  
Conseiller national